



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 DU CLUB DE PARIS**

Le rapport annuel 2017 du Club de Paris est maintenant disponible sur le site internet du Club de Paris.

2017 a été une année très riche pour le Club de Paris, qui a démontré le rôle décisif qu'il a à jouer sur les questions de dette souveraine, en tant qu'outil indispensable de coordination et de partage d'informations.

En 2017, le Club de Paris a œuvré pour faire émerger des pratiques de financement soutenable. Une étape importante a été franchie dans le renforcement de l'architecture financière internationale avec l'adoption par les pays membres du G20 de principes opérationnels de financement soutenable en mars 2017. Cette thématique a irrigué tous les travaux et événements organisés par le Club de Paris durant l'année, que ce soit dans les discussions qu'il a pu avoir avec les pays emprunteurs ou dans le dialogue qu'il a pu mener avec les créanciers officiels et privés.

Par ailleurs, le Forum de Paris a poursuivi son expansion avec l'organisation, en sus de sa conférence annuelle qui a réuni des représentants de plus de quarante pays prêteurs et emprunteurs, d'une conférence régionale en Afrique australe sur le thème du financement soutenable. Ce nouveau format, qui a démontré toute sa pertinence pour permettre des échanges francs et réguliers entre pays prêteurs et emprunteurs, sera poursuivi en 2018.

## **Notes de contexte**

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit à Paris avec les pays emprunteurs afin de négocier avec eux un réaménagement de leurs dettes.

2. Les membres du Club de Paris sont les suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

3. La publication d'un rapport annuel, depuis 2008, témoigne de l'engagement des créanciers du Club de Paris à contribuer à une plus grande transparence du travail et du fonctionnement du Club de Paris.

4. Le rapport annuel 2017 du Club de Paris comprend les quatre grands chapitres suivants :

-- un chapitre sur le financement soutenable et la prévention de niveaux de dette excessifs dans les pays à faible revenu,

-- un chapitre sur la transparence et le partage de l'information,

-- un chapitre sur l'engagement du Club de Paris avec le secteur privé dans la promotion d'un financement soutenable,

-- un chapitre sur la première conférence régionale en Namibie : un nouveau format pour promouvoir les bonnes pratiques.

A ces quatre grandes parties, s'ajoutent une présentation du rôle du Club de Paris ainsi que l'encours du Club de Paris sur les pays emprunteurs.